

Entrée en vigueur – Règlement 2024-874

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 août 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2024-874 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 050 000 \$ pour des travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc sous le pont de la rue Millway ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 septembre 2024 pour un emprunt de 1 050 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 18 septembre 2024
(G-2024.23)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière